

Image not found or type unknown



Quels sont nos droit concernant notre place de parking

Par **Fourné**, le **20/04/2011** à **10:54**

Bonjour, pendant les travaux de renovation il nous est interdit de stationner sur notre place de parking toutes les rues alentour sont payant que pouvons nous faire

Par **mimi493**, le **20/04/2011** à **13:28**

Tant que les travaux ne durent pas plus de 40 jours, vous n'avez aucun recours. Au delà, vous pouvez demander une indemnisation

Par **Tisuisse**, le **20/04/2011** à **16:11**

Bonjour, Je n'ai pas très bien saisi votre problème. Qu'est-ce qui est en réfection, la voirie publique sur laquelle vous stationniez habituellement gratuitement ou le parking privé de votre résidence vous obligeant à stationner sur la voirie publique ? Ce n'est pas spécifié. A vous lire.